



Schéma de cohérence territoriale de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

État initial de l'environnement

Ressources minérales

Cette fiche thématique constitue une version de travail de l'état initial de l'environnement du futur SCoT AEC sur le territoire de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération. Les éléments de diagnostic présentés constituent un premier ensemble de points clés permettant d'appréhender les enjeux du SCoT AEC en matière de stratégie environnementale. Dans le cadre de la démarche itérative menée, ces éléments seront complétés, développés ou simplifiés, à la suite de l'obtention de données complémentaires et des retours des services compétents.

Document de travail – version soumise à consultation

Juillet 2024

Table des matières

Ressources minérales	3
Rappels réglementaires	3
Engagements nationaux	3
Engagements régionaux et locaux	3
Quelques définitions	3
Les ressources exploitées	4
Situation à l'échelle départementale	4
Situation à l'échelle de GMVA	4
Conclusion	9
Synthèse	9
Atouts-Faiblesse – Opportunités-Menaces	9
Enjeux thématiques	9
Annexes	10
Annexe 1. Tableau des carrières dont l'exploitation a cessé	10

Ressources minérales

Rappels réglementaires

Engagements nationaux

- La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, modifiée par la loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières, stipule qu'un schéma départemental des carrières doit être élaboré et mis en œuvre dans chaque département ;
- Le décret n° 94-603 du 11 juillet 1994 relatif au schéma départemental des carrières, pris en application de la loi susvisée, précise le contenu et la procédure d'élaboration de ce document ;
- La loi « ALUR » du 24 mars 2014 qui crée les schémas régionaux des carrières (Article L515-5 du code de l'environnement) ;
- Le décret n° 2015-1676 du 15 décembre 2015 relatif aux schémas régionaux et départementaux des carrières ainsi qu'à l'application du code de l'environnement outre-mer.
- Article L515-3 du Code de l'environnement modifié le 26 janvier 2017 relatif aux schémas régionaux des carrières, définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières.

Concernant les déchets issus de l'activité des carrières :

- L'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières (déchets inertes) ;
- L'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la gestion des déchets des industries extractives ;
- L'arrêté du 5 mai 2010 modifiant l'arrêté du 22 septembre 1994 ;

- La note de la Direction Générale de la Prévention des Risques du MEDDTL en date du 22 mars 2011 ;
- La circulaire du 22 août 2011 relative à la définition des déchets inertes pour l'industrie des carrières.

Engagements régionaux et locaux

- Le SRC de la Région Bretagne a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 janvier 2020, le schéma établit des dispositions à prendre en compte ou des recommandations à l'égard des documents d'urbanisme, pour garantir un approvisionnement durable en ressources primaires et favoriser l'usage des ressources secondaires.

Quelques définitions

Les granulats sont des petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 mm, destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment. Ils peuvent être utilisés directement (ballast des voies de chemin de fer, remblais) ou en les solidarifiant avec un liant (ciment pour le béton, bitume pour les enrobés).

Les granulats peuvent être obtenus soit en exploitant directement des roches meubles, les alluvions non consolidées comme le sable et les graviers, y compris marins, soit par concassage de roches massives telles que le granite, le basalte ou le calcaire, ou encore par recyclage de matériaux de démolition, de laitiers de hauts fourneaux ou de mâchefers.

Les différents types de roches (alluvionnaires, calcaires, éruptives) sont en théorie interchangeables même si chacun d'eux concerne des domaines d'emplois réservés :

- Éruptives et calcaires pour les routes.
- Alluvionnaires pour le bâtiment et le génie civil.

Les carrières sont des installations classées qui diffèrent des autres installations, notamment parce qu'elles consistent en l'exploitation d'un gisement non renouvelable à l'échelle des temps humains et engendrent une modification irréversible des terrains.

Elles sont donc soumises à des règles spécifiques, dont les suivantes :

- Elles sont autorisées pour une durée définie qui ne peut dépasser trente ans.
- Elles sont autorisées pour une zone définie en superficie comme en profondeur.
- La production annuelle est limitée à un tonnage défini lors de l'autorisation.
- L'exploitation doit suivre un phasage qui est défini dans l'arrêté d'autorisation et fixe le sens et le rythme d'évolution.
- Le site doit être remis en état en fin de vie selon un plan défini par l'arrêté d'autorisation ;
- L'exploitation est soumise à l'obligation de constituer des garanties financières auxquelles il sera fait appel pour réaliser la remise en état en cas de défaillance de l'exploitant.
- Contrairement aux autres installations classées, la commission départementale compétente n'est pas le Comité Départemental d'Hygiène, mais la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Formation "Carrière").

Les ressources exploitées

Situation à l'échelle départementale

D'après le Schéma Départemental des Carrières du Morbihan de fin 2003, le département compte environ 80 carrières exploitées pour les principaux matériaux suivants :

- Gneiss pour les granulats routiers ;

- Sables terrestres pour les bétons ;
- Granite pour la pierre de taille ;
- Kaolins pour les minéraux industriels.

La géologie du Morbihan correspond à un socle cristallin, les formations sédimentaires sont peu nombreuses :

- Des alluvions quaternaires récentes
- Des placages de sable argileux pliocène.

Toutefois, les réserves de roches massives sont abondantes et de bonne qualité.

Le Morbihan est le 3^e département producteur de matériaux de carrière avec une production d'environ 4,7 millions de tonnes/an au moment de l'élaboration du SDC. La majorité de la production provient de granulats concassés puis de sables et graviers pliocènes. La production de kaolins en Morbihan représente 50% de la production nationale de kaolins.

Situation à l'échelle de GMVA

Les ressources

Selon la géologie simplifiée du BRGM, le territoire de GMVA possède dans ses sols cinq types de ressources : des sables (seulement sur l'île d'Arz), des granites (dans la partie centrale et nord de l'intercommunalité), des micaschistes (au niveau de la Presqu'île de Rhuys principalement), des gneiss (au niveau du Golfe du Morbihan entre Le Bono et Surzur) et des schistes et grès (au niveau des Landes de Lanvaux).

Gisements d'intérêt national et régional

Le SRC identifie les gisements techniquement exploitables (GTE) d'intérêt national et régional :

- **Les gisements d'intérêt national (GIN)** sont des gisements présentant un intérêt particulier au regard des substances ou matériaux qui le compose à la fois du fait : de leur faible disponibilité nationale et de la dépendance forte à ceux-ci d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs ;
- **Les gisements d'intérêt régional (GIR)** sont des gisements présentant à l'échelle régionale un intérêt particulier du fait de la faible disponibilité régionale d'une substance qu'il contient ou de sa proximité par rapport aux bassins de consommation. Il doit souscrire à au moins un des critères suivants : forte dépendance, aux substances ou matériaux

du gisement, d'une activité répondant aux besoins peu évitables des consommateurs ; intérêt patrimonial, qui se justifie par l'importance de la transformation ou de la mise en oeuvre d'une substance ou d'un matériau du gisement pour la restauration du patrimoine architectural, culturel ou historique de la région.

Sur le territoire de GMVA on recense une surface d'environ 365 ha concernée par des gisements d'intérêt régional pour des ressources de graviers, sables et argiles.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération GTE d'intérêts régional et national

- Limites administratives
- ▭ Golfe du Morbihan - Vannes Agglom.
 - ▭ Limites communales de Vannes
- Gisements techniquement exploitables
- GIN
 - GIR



Figure 1. GTE d'intérêts régional et national (source : SRC Bretagne)

Les carrières exploitées

Selon l'observatoire des matériaux du BRGM, en 2024, 30 carrières sont présentes sur le territoire, dont seulement 6 sont en activité.

Tableau 1. Carrières en exploitation sur le territoire (source : BRGM)

Nom de l'exploitation	Exploitant	Commune	Produit	Substances	Production autorisée (kt)	Fin d'exploitation	Réaménagement
La motte Rivault	Entreprise générale de terrassement et de travaux publics	Sarzeau	Concassé de roche métamorphique	Gisements de roches et minéraux industriels liés à des sédiments ou des roches métamorphiques		05/09/24	Paysager
Lescastel	M.CONAN Philippe	Elven	Granulats, pierres ornementales	Granite, granodiorite, roches magmatiques		13/12/2025	/
Poulmarc'h	Carrières Lotode	Grandchamp	Granulats	Granite, granodiorite ... roches magmatiques		20/07/2042	Paysager
Kerpellec	Carrières Raulet	Elven	Pierres ornementales	Granite, granodiorite, roches magmatiques	115	26/05/2023	Milieux ouverts (prairies, pelouse, landes)
Kermellec	Carrières Raulet	Elven	Pierres ornementales	Granite, roches magmatiques	1200	12/12/2048	Milieux ouverts (prairies, pelouse, landes)
Luhan	La carrière de Luhan	Saint-Nolff	Granulats et pierres ornementales	Granite, granodiorite ... roches	50	12/11/2043	Réaménagement Ecologique

				magmatiques			
--	--	--	--	-------------	--	--	--

Sur le territoire 24 autres carrières ont fermé et ne sont plus en activité (voir tableau en annexe). Elles exploitaient principalement des roches volcaniques et roches plutoniques, mais aussi du quartzite, des roches siliceuses ou du granite.

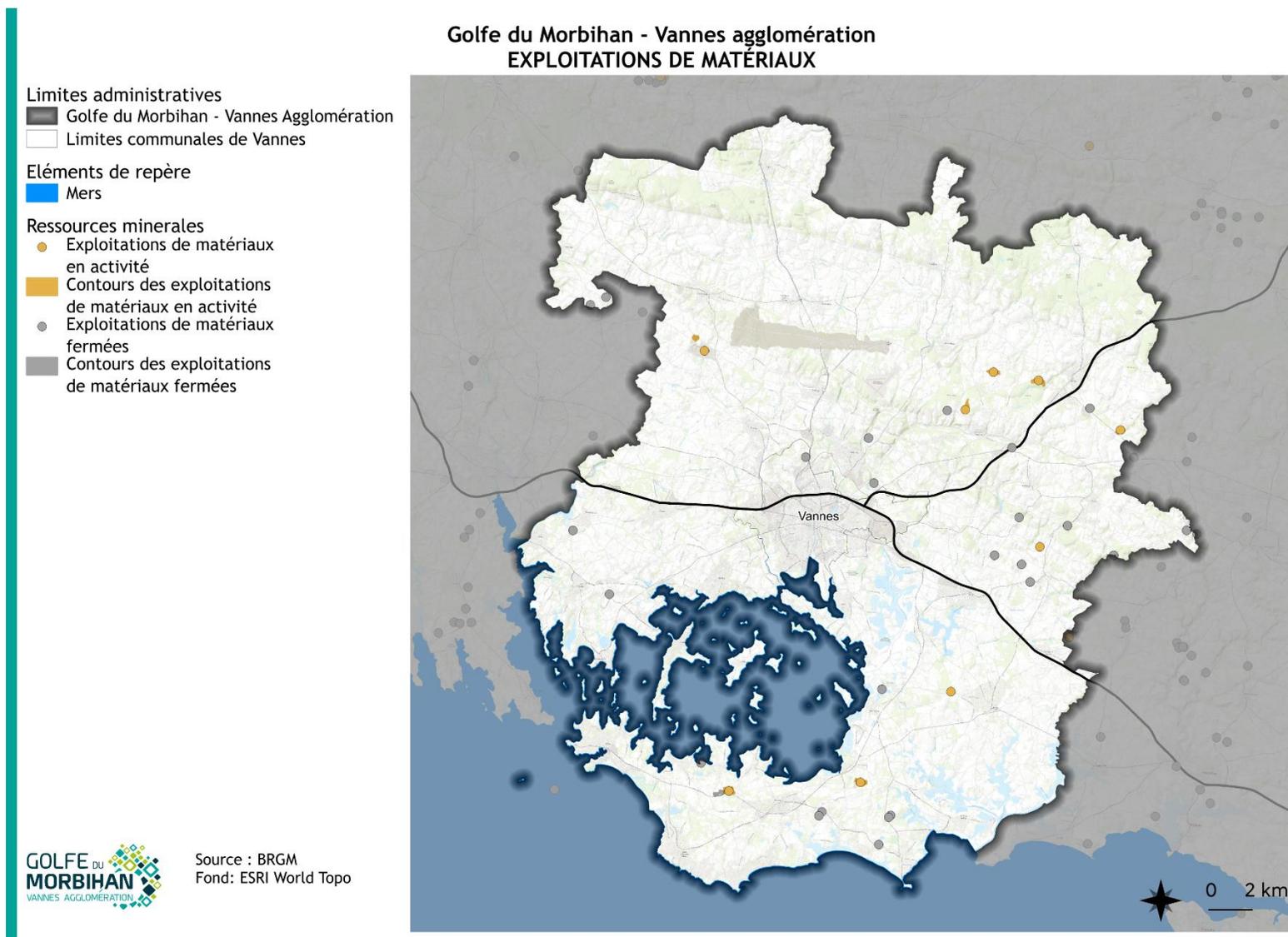


Figure 2. Exploitations de ressources minérales en activité ou fermées sur le territoire de GMVA (source : Géorisques)

Légende					
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Situation actuelle			Perspectives d'évolution		
-	Une exploitation peu diversifiée : granite et gneiss	↗			
+	Des gisements d'intérêt régional identifiés sur le	↗		Le SRC Bretagne a été approuvé	
+	6 carrières en activité	↘		3 carrières ont un arrêté d'exploitation prenant fin d'ici 2025	

situation actuelle est traduit dans les champs atouts et faiblesses (colonne de gauche).

Enjeux thématiques

Conclusion

Synthèse

Le schéma régional des carrières de Bretagne permet d'orienter et accompagner le développement des carrières dans le département. Au niveau de GMVA, la grande majorité des carrières est aujourd'hui hors d'activité, seuls 9 sites sont toujours en exploitations, principalement pour des granulats et pierres ornementales de granites ou gneiss.

Sur le territoire de GMVA on recense une surface d'environ 365 ha concernée par des gisements d'intérêt régional pour des ressources de graviers, sables et argiles.

Atouts-Faiblesse – Opportunités-Menaces

Dans le cadre de l'état initial de l'environnement, l'analyse AFOM diffère légèrement des analyses classiques. Ainsi, le diagnostic de la

Annexes

Annexe 1. Tableau des carrières dont l'exploitation a cessé

id_exploitation	nom_exploitation	NOM
78294	POINT BSS - 04483X0001	Sarzeau
71565	Kerloho, Le Helen	Monterblanc
78242	POINT BSS - 04172X0002	Vannes
78254	POINT BSS - 04174X0007	Theix-Noyal
78232	POINT BSS - 04164X0003	Plougoumen
78257	POINT BSS - 04175X0002	Sarzeau
78258	POINT BSS - 04176X0001	Le Hézo
78231	POINT BSS - 04164X0002	Baden
78246	POINT BSS - 04173X0004	Theix-Noyal
134981	La Lande de Lescaut	Elven
78241	POINT BSS - 04172X0001	Saint-Avé
78046	POINT BSS - 03848X0003	Brandivy
78261	POINT BSS - 04177X0001	Sarzeau
78262	POINT BSS - 04177X0002	Sarzeau
78259	POINT BSS - 04176X0002	Sarzeau
78244	POINT BSS - 04173X0002	Theix-Noyal
78243	POINT BSS - 04172X0003	Saint-Avé
78260	POINT BSS - 04176X0003	Sarzeau
78245	POINT BSS - 04173X0003	Theix-Noyal
78047	POINT BSS - 03848X0004	Brandivy
78251	POINT BSS - 04174X0004	Sulniac
78247	POINT BSS - 04173X0005	Treffléan
47720	CARTE DE QUESTEMBERG	Sulniac
71625	Kerbigeot	Sarzeau